



FICHE PRATIQUE EN FALC (Facile A Lire et à Comprendre)

LES SOLUTIONS POSSIBLES AVANT UNE DEMANDE DE MESURE DE PROTECTION JURIDIQUE

Une **mesure de protection juridique** permet de
protéger un adulte avec un handicap



Une mesure de protection est une décision prise par un juge

Le juge s'appelle le juge des contentieux de la protection ou
le juge des tutelles



J'ai par exemple des difficultés pour gérer :

- mon argent
- mes papiers
- ma santé
- mes démarches
- mon logement
- mes loisirs



Je peux être accompagné

Je peux être sous mesure de protection judiciaire



Cette mesure de protection judiciaire peut être :

- une habilitation familiale
- une sauvegarde de justice
- une curatelle simple
- une curatelle renforcée
- une curatelle aménagée
- une tutelle



La mesure de protection judiciaire peut être
inadaptée à ma situation



Il existe d'autres solutions

Ces solutions peuvent me permettent d'avoir une aide
mieux adaptée à ma situation



Ces différentes solutions sont :

- la procuration
- les droits dans le mariage
- la gestion d'affaire
- un accompagnement MASP



LA PROCURATION



Je fais une **procuration**

Une **procuration** c'est un document de justice

Dans ce document je donne le pouvoir à une personne de confiance :

- d'agir à ma place
- de signer à ma place

Cette personne avec la procuration peut :

- signer à la banque
- payer mes factures
- payer mon loyer
- acheter ma voiture
- acheter mon logement

Quand je fais une procuration, je garde quand même :

- mes droits
- mon **autonomie**
L'autonomie c'est savoir faire les choses seul
- mes choix et ma vie

Quand je fais une procuration :

- je dois être capable de comprendre mon choix
Mon choix c'est de donner le pouvoir à une personne
d'agir sur les actes importants de ma vie
- la personne choisie doit être autonome



➤ Les démarches pour faire une procuration

Je choisis une personne de confiance



Je donne par exemple procuration à :

- mes parents



- mon conjoint

Mon **conjoint** c'est la personne avec qui je vis



- mon ami

- mon frère ou ma sœur



- mon fils ou ma fille

J'écris la procuration avec la personne de mon choix:

- sur un papier ou



- devant le **notaire**

Un **notaire** c'est une personne de loi



Je dois payer l'entretien passé avec le notaire



LES DROITS DANS LE MARIAGE



Si je suis marié mon conjoint peut s'occuper :

- des papiers administratifs
- de la gestion financière de notre couple



Mon conjoint va par exemple :

- gérer notre **compte commun**

Un **compte commun** c'est un compte bancaire

Ce compte bancaire nous appartient à tous les 2



- payer les factures de la famille



- autoriser les travaux de notre logement

Mais je dois être d'accord avec certaines décisions

Par exemple :

- arrêter le contrat de location de notre logement
- vendre notre logement

Si je ne suis pas d'accord avec mon conjoint

je peux faire appel au juge aux affaires familiales

Je peux demander au juge pour avoir une autorisation spéciale

Cette autorisation spéciale oblige mon conjoint à respecter ma décision

Le juge peut décider d'une **habilitation générale**

Une **habilitation générale** c'est donner l'autorisation à mon conjoint de faire plusieurs démarches pour :

- mon argent
- mon logement

Si je suis hospitalisée

il est impossible à mon conjoint de décider pour moi

Pour permettre à mon conjoint de décider pour moi

je dois être sous mesure de protection juridique

➤ Les démarches pour une mesure de protection juridique

La demande se fait sur un document officiel

Ce document officiel s'appelle un **CERFA**

CERFA ça veut dire :

Centre d'**E**nregistrement et de **R**évision des **F**ormulaires **A**ministratifs

Pour avoir le modèle CERFA :

- je vais sur l'appareil photo de mon téléphone :
- je vise le QR code → 
- un lien internet apparaîtra

→ https://www.formulaires.service-public.fr/gf/cerfa_15734.do

- je clique sur le lien internet
- la page s'ouvre automatiquement sur le CERFA N° 15734*03

Je complète le CERFA

J'envoie le CERFA au juge du tribunal de mon lieu d'habitation



LE POINT CONSEIL BUDGET



J'ai des difficultés financières

J'ai des **dettes**

Avoir des **dettes** c'est être incapable de payer ses factures

Je peux avoir des dettes et des difficultés financières même si :

- j'ai un travail
- j'ai des **ressources**
des **ressources** c'est par exemple
des aides financières ou une pension



- j'ai un accompagnement

Je suis dans cette situation sans le faire exprès

Je peux aller au **PCB**

Le **PCB** ça veut dire le **P**oint **C**onseil **B**udget



Pour avoir des informations sur le **PCB** :

- je vais sur l'appareil photo de mon téléphone
- je vise le QR code 
- un lien internet apparaîtra :



<https://www.youtube.com/watch?v=mt2MpfW1A5I>

- je clique sur le lien internet



Pour trouver un PCB près de chez moi :

- je vais sur l'appareil photo de mon téléphone
- je vise le QR code 
- un lien internet apparaîtra :



<https://solidarites.gouv.fr/point-conseil-budget-pcb#anchor-navigation-932>

- je clique sur le lien internet



UN ACCOMPAGNEMENT MASP



Je peux demander un accompagnement **MASP**

Une **MASP** c'est une **M**esure d'**A**ccompagnement
Social **P**ersonnalisée

Je peux demander une MASP si :

- j'ai des difficultés pour gérer mon argent
- j'ai l'**AAH** ou l'**ASPA**

L'**AAH** c'est l'**A**llocation aux **A**dultes **H**andicapés

L'**ASPA** c'est l'**A**llocation de **S**olidarité aux **P**ersonnes **A**gées



➤ Les démarches pour une MASP

Je peux demander une MASP au service social qui me suit

Par exemple :

- à l'assistante sociale de ma ville ou
- au **CCAS** de ma ville

Le **CCAS** c'est le **C**entre **C**ommunal d'**A**ction **S**ociale



Si la MASP ne fonctionne pas, je peux demander une **MAJ**

Une **MAJ** est une **M**esure d'**A**ccompagnement **J**udiciaire

Les demandes MASP et MAJ m'accompagnent pendant une courte durée

Par exemple pendant 1 an ou 2 ans



➤ Les aides et contacts

J'ai un problème ou je veux des informations :

- j'appelle le numéro gratuit :

→ 0806 80 20 20



La DREETS remercie les personnes de l'ESAT Malécot de Lille Fives
Elles ont participé activement à la rédaction de ce document FALC

« © Logo européen du Facile-à-Lire : Inclusion Europe.
Plus d'information sur www.inclusion-europe.org »



Ce support a été créé en FALC grâce au partenariat de :

